



Mémoire d'Alliance-Jeunesse Chutes-de-la-Chaudière

Déposé dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle politique jeunesse.

Réalisé en collaboration avec le ROCAJQ

Septembre 2015

Crédits :

Rédaction : Mélanie Boulanger et Marie Eve Gauthier

Contenu : Anne-Marie Roy, Mélanie Boulanger, Sophie Lévesque, Allan Perreault et Marie-Hélène Létourneau

Mise en page : Marie Eve Gauthier

Correction : Isabelle Nolin

Introduction

Présentation de l'organisme

En 1991, les services aux jeunes n'étaient accessibles que par le biais des réseaux institutionnels, avec de sérieuses contraintes administratives et géographiques. Alliance-Jeunesse a innové en prenant l'initiative du contact avec les jeunes âgés de 12 à 35 ans habitant le secteur des Chutes-de-la-Chaudière sur leur propre terrain, dans leurs réseaux, en instaurant le service de travail de rue. Le travailleur de rue est un intervenant de première ligne en accord avec la philosophie « être avec ». Plus précisément, il est présent auprès des jeunes, dans leur milieu, il les accompagne et il les écoute. Il observe beaucoup afin d'être en mesure d'intervenir correctement sans brusquer les choses. Il est une référence auprès des jeunes en les informant. De plus, il établit des liens pertinents avec le milieu, il promeut la jeunesse et les valeurs de l'organisme. Première raison d'être de l'organisme, le travail de rue a donné à Alliance-Jeunesse une vision de l'intervention centrée sur la personne et sur la relation avec celle-ci. Pour répondre à des besoins plus spécifiques, Alliance-Jeunesse a également implanté un service de travail de rue pour les parents d'enfants ainsi que pour les jeunes en lien avec la dynamique prostitutionnelle. Encore aujourd'hui, nous choisissons ce moyen privilégié de répondre à notre mission, en y ajoutant un moyen supplémentaire, soit le Monarque : motorisé d'intervention communautaire. En 2004, les administrateurs et les intervenants ont travaillé à mettre sur pied le projet Tremplin-Autonomie, un service qui offre 12 logements de transition avec soutien psychosocial pour les jeunes de 18-25 ans à coût abordable. Ce service a finalement vu le jour en septembre 2006. Le projet a connu un succès inimaginable, ce qui a amené les administrateurs de l'organisme à acheter le terrain voisin dans le but de construire 14 unités de logement supplémentaires. Celles-ci ont vu le jour en 2014.

Objectifs

- Entrer en contact avec la population jeunesse et particulièrement avec les jeunes à risque (travail de rue);
- Agir à titre d'intervenants de première ligne, d'informateurs et, au besoin, d'aiguilleurs vers la ressource appropriée dans le milieu;
- Soutenir et aider les organismes communautaires dans leur action auprès des jeunes en difficulté (ex : Maison de Jeunes);
- Offrir en location des logements ou des chambres à des jeunes en réinsertion sociale à faible revenu ou à revenu modeste.



En collaboration avec



Vision

Notre vision de l'avenir se résumerait ainsi : rester à l'affût des besoins des jeunes, identifier leurs nécessités, trouver des façons de répondre à leur manque, que ce soit par nous-mêmes ou par l'intermédiaire de partenaires.

Centré d'abord sur les besoins des jeunes du milieu, particulièrement ceux des jeunes en difficulté et non rejoints par le réseau, notre organisme assure une présence en dehors des heures habituelles de prestation des services, principe d'intervention à la base de nos valeurs. Depuis déjà quelques années, Alliance-Jeunesse développe et met en œuvre différentes expériences en prenant grand soin de respecter ses valeurs et principes.

En deuxième lieu, les besoins du milieu envers les jeunes sont pris en considération. Mentionnons à cet effet la réduction du vandalisme, du décrochage, de la consommation, des actes de violence et d'intimidation, etc., pour ne nommer qu'eux.

Notre mission, reformulée en 2005 pour laisser place à toute la latitude nécessaire pour mieux servir la jeunesse et pour l'impliquer, sous-entend une réflexion en constante progression afin de garder le cap sur les besoins des jeunes en rupture et d'y répondre le mieux possible. Ceci passe par une démarche continue d'identification et de connaissance des difficultés rencontrées par les jeunes, d'évaluation de l'adéquation entre nos services et nos moyens d'y répondre et de détermination d'éventuels services à développer ou à adapter.

Les forces d'Alliance-Jeunesse, comprises comme sa proximité avec la clientèle, sa capacité de s'adapter aux réalités et sa volonté d'accorder de l'importance à la concertation et au travail en partenariat, lui confèrent une crédibilité dans le milieu qui lui permet de développer et d'expérimenter des projets novateurs visant à répondre à sa mission.

Mission

Alliance-Jeunesse a pour mission de soutenir les jeunes directement et auprès de la communauté, particulièrement ceux en difficulté, en les accompagnant soit individuellement soit collectivement pour améliorer leur condition et répondre à leurs besoins.



En collaboration avec



Valeurs

- Justice et solidarité
- Confiance en la personne, en son potentiel et en la force de ses différences
- Innovations (créativité et changement)
- Acceptation, humilité, droit à l'erreur
- Pro-jeune, empowerment
- Réciprocité et authenticité
- Humour (dédramatisation)



En collaboration avec



Mise en contexte

Datant de 2001, la politique jeunesse est rendue à son échéance et ne répond plus aux réalités d'aujourd'hui. Les deux derniers gouvernements ont pris l'engagement de la mettre à jour afin qu'elle réponde mieux aux défis et aux enjeux des quinze prochaines années. Désirant prendre part à la consultation, le Regroupement des organismes communautaires autonomes jeunesse du Québec (ROCAJQ) a offert un soutien à notre organisme dans la rédaction de ce mémoire.

Ayant le désir de refléter les besoins et la réalité des jeunes que nous accompagnons au quotidien et comme le commandent nos valeurs sociales et notre souci d'équité, nous nous devons d'explorer la situation au-delà des axes prédéterminés du gouvernement. Dans les pages qui suivent, vous pourrez prendre connaissance des principaux défis que doivent relever les jeunes qui fréquentent notre organisation pour passer de l'enfance à la vie adulte. La saveur locale est aussi présente, mais force est de constater que, dans l'ensemble, les besoins et les réalités des jeunes se rejoignent, et ce, à travers la province.

Les organismes communautaires autonomes jeunesse (OCAJ), dont nous faisons partie, forment un vaste réseau d'accompagnement et de soutien pour les jeunes de 0 à 35 ans. Créés à l'initiative des membres de la communauté, ils en reflètent la capacité de mobilisation du tissu social. Ils retrouvent leur légitimité première dans la société civile tout comme dans ses réseaux d'appartenance et de solidarité. En raison de leur identification à la communauté et de leur enracinement dans celle-ci, les OCAJ font preuve de polyvalence afin de s'adapter aux besoins des jeunes. Avec le temps, ils ont développé des modes d'intervention novateurs, sans préjugés et principalement ancrés dans le milieu de vie des jeunes. Cette approche permet de rejoindre les plus vulnérables et ceux qui ne font pas spontanément appel au réseau public. C'est pourquoi notre organisme a décidé de prendre part à la Consultation et de produire ce mémoire. Il expose des principes et des recommandations qui représentent les besoins et les réalités de cette jeunesse trop souvent oubliée. Le contenu se veut un incitatif au gouvernement à considérer les enjeux des jeunes aux parcours de vie atypiques, et ce, pour que chaque jeune québécois se sente interpellé et inclus dans notre société. Tout comme le ROCAJQ, dont nous sommes fièrement membres, nous sommes d'avis que les institutions publiques, gouvernementales, les organismes communautaires et la population devront collaborer afin d'assurer à la jeunesse un meilleur avenir et une participation citoyenne active.



En collaboration avec



Principes et recommandations

Principe 1 : L'accessibilité aux soins de santé mentale et le continuum de services.

Nous tenons d'emblée à souligner à quel point il est difficile pour notre clientèle d'avoir accès aux services de santé, qu'il s'agisse d'une consultation avec un médecin de famille, avec un psychiatre ou d'un suivi temporaire au CSSS du quartier. Nous avons plus d'une fois été confrontés aux longs délais d'attente, à des retours d'appels qui passaient par l'intermédiaire d'autres plutôt que par les professionnels de la santé eux-mêmes, à devoir raconter plus d'une fois le parcours du jeune, ce qui entraîne un découragement et une désillusion par rapport au système de la santé. Par ailleurs, comme il est rappelé à la page 26 du livre blanc *« Viser une génération en santé signifie que l'on ne doit pas se limiter à la santé physique. »* En ce qui nous concerne, plus de 50% de notre clientèle souffre de problème de santé mentale. Comme il est mentionné à la page 27 du livre blanc, *« Les jeunes sont soumis à d'intenses pressions sociales concernant leur apparence physique, qui minent leur santé physique et psychologique. La société privilégie l'individualisme, la compétitivité, le matérialisme et une image de soi exacerbée. Ce système de valeurs explique le mal de vivre d'un grand nombre de jeunes. »* Notre clientèle a des besoins criants en santé mentale (Gérer le stress, apprendre à vivre avec un diagnostic, apprivoiser la médication, etc.) en toxicomanie et en acquisition de l'autonomie pour les activités de la vie quotidienne. Demander de l'aide est quelque chose d'énorme pour les personnes que l'on côtoie. Lorsqu'elles sont enfin prêtes, les services qui sont censés être à leur disposition ne sont qu'accessibles qu'en cas d'extrême urgence sinon elles sont confinées à une liste d'attente. Nous avons eu un résident qui a attendu 6 mois pour un suivi au CSSS de St-Romuald, et ce, malgré les appels répétés du client et de l'intervenante de suivi.

Nous avons également eu une cliente que nous avons envoyée plus d'une fois en ambulance à l'Hôtel-Dieu de Lévis pour mutilation et idées suicidaires. Chaque fois les professionnels lui donnaient son congé sans tenir compte des visites précédentes. Nous avons eu contact avec le médecin en résidence une seule fois pour lui expliquer notre ressource, les besoins de la jeune et nos limites en tant qu'organisme. Nous demandions du soutien, ce qui, m'a-t-on-dit, était impossible de leur part. Après avoir parlé à la travailleuse sociale en chef de l'hôpital qui m'a donné quelques pistes de solution que nous avons déjà entreprises, rien de plus n'a pu être fait.

Enfin, cette situation a des incidences sur plusieurs facettes de la vie de ces jeunes vivant avec des problématiques différentes, notamment pour ce qui est de l'accessibilité au logement, difficulté majeure pour eux. Dans les faits et à la suite de notre expertise en hébergement supervisé, nous arrivons à la conclusion que si un jeune en difficulté n'a plus

de logement et que l'accessibilité aux soins est une démarche laborieuse, rien n'aide cette personne à éviter l'itinérance. Nous avons accompagné de jeunes mamans, de jeunes hommes, de jeunes femmes ayant des troubles de santé mentale qui expliquaient avoir besoin d'aide pour mieux se comprendre, pour ne pas rechuter et pour ne pas se perdre dans leur maladie. Le système de santé est ainsi fait, il renvoie ces jeunes dans le besoin chez eux, parce qu'ils sont jugés non dangereux pour eux-mêmes et pour autrui ou ils sont mis sur une liste d'attente. Aussi, nous tenons à souligner que notre organisme emploie des intervenants étant minimalement titulaires d'un diplôme d'études collégiales et qu'il se fait un devoir de leur offrir régulièrement des formations afin de s'assurer qu'ils soient constamment à jour tant au niveau de la santé mentale, que de la toxicomanie, que de la prostitution, des ITSS, des gangs de rue, etc. Bref, quand nos intervenants accompagnent ou réfèrent un de leur client à l'hôpital, c'est parce que la problématique vécue par celui-ci nécessite une aide spécialisée. Nos intervenants évaluent la situation et, habituellement, ils sont en mesure de mettre en place des actions permettant à la personne de cheminer et de régler son problème. Par contre, lorsqu'ils n'y parviennent pas et qu'ils évaluent que la personne est un danger pour elle-même ou pour autrui, il est anormal que celle-ci ressorte de l'hôpital quelques heures plus tard sans même avoir rencontré un psychiatre.

Conséquemment, Alliance Jeunesse soumet au gouvernement **les recommandations** suivantes :

- Donner l'accessibilité aux soins dans les délais raisonnables d'attente;
- Favoriser une meilleure reconnaissance des intervenants qui travaillent directement auprès de la clientèle constituée de jeunes adultes vivant avec des difficultés et qui sont à risque d'itinérance, ceci permettrait aux principaux intéressés de se sentir accompagnés et écoutés lorsqu'ils demandent de l'aide;
- Informer les professionnels de la santé des ressources communautaires existantes sur le territoire;
- Permettre d'ajouter le nom d'un intervenant ou d'un parent qui accompagne ces personnes pour s'assurer d'avoir un suivi et une meilleure transmission d'informations;
- Assurer une offre de service au moment de la sortie de l'hôpital ou après un séjour en psychiatrie;
- Développer, maintenir et renforcer des services psychosociaux spécialisés lorsque les besoins relatifs à la complexité et à la gravité de la problématique l'exigent;
- Obliger une personne en détresse à rencontrer un psychiatre à la suite d'une action qui a mis sa vie ou la vie des autres en péril (mutilation, tentative de suicide, etc.);
- Avoir un psychiatre en tout temps à l'urgence;
- Imposer la consultation par le personnel de la santé d'au moins un intervenant gravitant dans le dossier de la personne afin de valider les propos du patient.

Principe 2 – Accessibilité à des ressources d’hébergement supervisé.

Depuis plusieurs années, nous œuvrons auprès de la clientèle à risque d’itinérance. La clientèle que nous accueillons au sein de notre ressource d’hébergement est donc formée de jeunes de 18-25 ans à faible revenu (moins de 25 500 \$ annuellement), provenant majoritairement de Chutes-Chaudière, vivant différentes problématiques dont des problèmes de santé mentale, de toxicomanie, d’alcoolisme ainsi que des difficultés relationnelles de toutes sortes : violence familiale ou conjugale, intimidation, difficulté à l’emploi, problèmes d’hygiène, d’organisation, etc. Bref, notre clientèle se compose de personnes nécessitant de l’aide au niveau de l’acquisition de l’autonomie et dont le réseau social est peu ou non présent ou encore inadéquat. Ces jeunes nous sont souvent référés par d’autres organisations travaillant dans le même secteur telles que :

- CSSS Chutes-Chaudière
- Hôpitaux (principalement Lévis, CHUL, Robert-Giffard)
- Centre Jeunesse Chaudière-Appalaches
- École (Batelier, L’Aubier, L’Horizon, etc.)
- Autres ressources d’hébergement (Ponceau, Refuge Roger-Cantin, la Maison des Hauts-Bois, la Maison sous les Arbres, L’Adoberge, le Tryptique, la Maison Marie-Frédérique, la Jonction pour Elle, etc.)

Les objectifs de ce service sont de :

- Offrir à plus de jeunes un tremplin vers l’autonomie;
- Travailler en aval des ressources institutionnelles et de promouvoir la reprise du contrôle sur leur vie;
- Être complémentaire au travail de rue;
- Réduire les coûts que les jeunes en institutions (hôpitaux, centres correctionnels, etc.) peuvent engendrer à la société et les stimuler à retourner aux études ou sur le marché du travail pour développer un projet de vie.

Pour atteindre ces objectifs, nous offrons, au Tremplin-Autonomie, les services suivants :

- Donner accès à une unité de logement propre et en bon état dans le cadre du cheminement du résident;
- Fournir des outils liés à la planification du temps et à l’acquisition de l’autonomie;
- Offrir un suivi individuel et de qualité par un intervenant en milieu de vie par le biais d’un plan d’intervention;
- Mettre sur pied des activités de groupe en lien avec les besoins des résidents et amener ceux-ci vers les ressources externes pour favoriser l’autonomie;



En collaboration avec



- Rendre accessibles les lieux communs comme la buanderie ainsi que les salles d'ordinateur, de télévision et de téléphone;
- Effectuer de façon trimestrielle une évaluation de l'autonomie et de l'implication du résident;
- Informer et faire de la prévention, distribuer du matériel promotionnel et de prévention;
- Assurer un service d'accompagnement et de référence.

Au fil du temps, nous avons pris conscience que l'accompagnement des jeunes dans les différentes ressources du milieu les aidait grandement dans leur processus d'acquisition d'autonomie. Le simple fait d'offrir le transport vers le centre local d'emploi, vers le lieu de l'inscription scolaire ou de prévoir une visite du carrefour jeunesse emploi de la région permet d'établir le premier contact et ainsi faire avancer le jeune dans son projet de vie. De plus, ces jeunes ont un meilleur service lorsqu'ils sont accompagnés d'un intervenant ou d'un travailleur de rue. En effet, on remarque à cet égard que l'attente est parfois moins longue et que les questions posées de manière plus pointues obtiennent des réponses plus orientantes et plus écoutées par les jeunes. Tel qu'indiqué à la page 21 de la politique nationale de lutte à l'itinérance rendue publique le 27 février 2014, (...) *le suivi et l'accompagnement de ces personnes à la sortie des institutions (prisons, psychiatrie, centre jeunesse, etc.) demeurent un enjeu important pour faciliter leur intégration à la communauté.* De plus, tout comme mentionné à la page 32 de cette politique : *«Pour contrer l'itinérance et agir davantage en prévention, nous devons assurer et maintenir une relation de confiance avec les personnes en situation d'itinérance ou extrêmement vulnérables. Cela commande de protéger la stabilité des équipes d'intervenants; (...)»* Alliance-Jeunesse abonde dans ce sens.

En conséquence, Alliance- Jeunesse Chutes-de-la-Chaudière propose au gouvernement **les recommandations** suivantes :

- Financer davantage les ressources offrant de l'hébergement pour les jeunes en difficulté, itinérants ou à risque de le devenir. Selon notre expertise, pour qu'une ressource comme la nôtre puisse offrir un accompagnement adéquat, le ratio doit être d'un intervenant pour quatre jeunes à risque d'itinérance. Ce rapport équilibré entre le nombre de personnes suivies et d'intervenants permet d'offrir un bon suivi, de développer un lien étroit avec elles et de les accompagner dans plusieurs de leurs démarches.
- Financer davantage les services de post-hébergement. Ce type de suivi est un outil idéal pour un ancien résident qui veut consolider ses acquis. Le ratio de 1 intervenant pour 6 jeunes de suivi est idéal pour solidifier les acquis.
- Assurer la stabilité des équipes d'accompagnants afin de favoriser une relation de confiance entre les personnes en situation d'itinérance et les intervenants.

Conclusion

Alliance Jeunesse est un organisme à but non lucratif. Depuis notre création, nous nous employons à sensibiliser, à informer et à intervenir auprès des jeunes de la région de Québec et de ses municipalités environnantes. Nous avons pris l'initiative de rédiger ce mémoire quant à la future politique jeunesse du Québec, puisque notre organisme est inquiet. Nous saluons les démarches entreprises et les programmes que le gouvernement souhaite mettre de l'avant, mais nous croyons fermement que la future politique jeunesse ne cadre pas avec les besoins réels des jeunes en difficulté. Par conséquent, nous croyons que l'État québécois aurait intérêt à revoir ses programmes, ses services et les différentes mesures à l'endroit des jeunes en difficulté, ceux qui, comme on dit, ne cadrent pas dans le système actuel.

Nous proposons, dans ce mémoire, une multitude de recommandations afin d'enrichir la nouvelle politique jeunesse. Nous croyons fermement qu'il est à l'avantage de la société québécoise d'adopter ces mesures.

Voici en rappel **nos recommandations** :

- Donner l'accessibilité aux soins dans les délais raisonnables d'attente;
- Assurer une meilleure reconnaissance des intervenants qui travaillent directement auprès de la clientèle composée de jeunes adultes vivant avec des difficultés et qui sont à risque d'itinérance afin de permettre aux principaux intéressés de se sentir accompagnés et écoutés lorsqu'ils demandent de l'aide;
- Informer les professionnels de la santé des ressources communautaires existantes sur le territoire;
- Permettre d'ajouter le nom d'un intervenant ou d'un parent qui accompagne ces personnes pour s'assurer d'avoir un suivi et une meilleure transmission d'informations;
- Assurer une offre de service au moment de la sortie de l'hôpital ou après un séjour en psychiatrie;
- Développer, maintenir et renforcer des services psychosociaux spécialisés lorsque les besoins relatifs à la complexité et à la gravité de la problématique l'exigent;
- Obliger une personne en détresse à rencontrer un psychiatre à la suite d'une action qui a mis sa vie ou celle d'autres en péril (mutilation, tentative de suicide, etc.);
- Avoir un psychiatre en tout temps à l'urgence;



En collaboration avec



- Imposer la consultation par le personnel de la santé d'au moins un intervenant gravitant dans le dossier de la personne afin de valider les propos du patient;
- Financer davantage les ressources offrant de l'hébergement pour les jeunes en difficulté, itinérants ou à risque de le devenir. Selon notre expertise, pour qu'une ressource comme la nôtre puisse offrir un accompagnement adéquat, le ratio doit être d'un intervenant pour quatre jeunes à risque d'itinérance. Ce rapport équitable entre le nombre de personnes suivies et d'intervenants permet d'offrir un bon suivi, de développer un lien étroit avec elles et de les accompagner dans plusieurs de leurs démarches;
- Financer davantage les services de post-hébergement. Ce type de suivi est un outil idéal pour un ancien résident qui veut consolider ses acquis. Le ratio de 1 intervenant pour 6 jeunes de suivi est idéal pour solidifier les acquis;
- Assurer la stabilité des équipes d'accompagnants afin de favoriser une relation de confiance entre les personnes en situation d'itinérance et les intervenants.